



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 17 décembre 2018 à 20 h 30

3. RÉSOLUTION N° 720-12-2018

ADOPTION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ANNÉE 2019

ATTENDU qu'au cours de l'année 2019, la Ville aura à pourvoir un budget comportant des revenus au montant total de 24 883 600 \$ et des dépenses au montant total équivalent;

ATTENDU la présentation du budget 2019 par le trésorier lors de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le budget des activités de fonctionnement de l'année 2019, au montant total de 24 883 600 \$, est adopté;

QUE le conseil municipal décrète que le budget 2019 soit publié dans une édition spéciale du Sauverois à paraître en janvier.

4. RÉSOLUTION N° 721-12-2018

ADOPTION
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 17 décembre 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, totalisant 21 596 600 \$ dont 7 326 600 \$ en 2019, 5 990 000 \$ en 2020 et 8 280 000 \$ en 2021, soit adopté comme déposé;

QUE le conseil municipal décrète que le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 soit publié dans une édition spéciale du Sauverois à paraître en janvier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

6. RÉSOLUTION N° 722-12-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 22 h 35.

Me Marie-Pier Pharand
Greffière et
directrice des Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire
